

Tunis, le 19/02/2021

NOTE

AUX BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS N° 5

Objet : Renforcement des mesures de vigilance face aux menaces cybernétiques.

Le développement des technologies de l'information, de la digitalisation et des transactions électroniques a donné lieu à la recrudescence des attaques cybernétiques au niveau des systèmes financiers.

A cet égard et face à la montée des risques cybernétiques, les banques et les établissements financiers sont invités à :

- Elever le niveau de vigilance et prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les dispositifs de sécurité afin de se prémunir contre les menaces cybernétiques.
- Mettre à jour leurs plans de continuité de l'activité et s'assurer de leur effectivité et de leur capacité à assurer la continuité des fonctions critiques.
- Tenir la Banque Centrale informée de toutes les mesures de vigilance prises et de toutes les alertes et les opérations suspectes et ce, par e-mail à l'adresse suivante :dgsb@bct.gov.tn.

Le Gouverneur

Marouane EL ABASSI